



Notice d'utilisation de l'application « Smart S – PTI »

« Smart S – PTI », l'application pour la Protection des Travailleurs Isolés développée par ATELIO est compatible avec Android (Smartphones et Smartwatches)

Dans ce document, les éléments surlignés en jaune sont des éléments configurables

🔗 Aide au maniement de la Smartwatch



- 1 = insérez votre carte « NANO SIM »
- 2 = bouton « MARCHÉ/ARRÊT »
- 3 = connectique de charge compatible avec la norme d'étanchéité IP67
- 4 = bouton « HOME »
- 5 = bouton « RETOUR »
- 6 = micro
- 7 = haut-parleurs
- 8 = bracelet lessivable
- 9 = interface de l'application « Smart S – PTI » optimisée pour Smartwatch

L'interface de l'application « Smart S – PTI » s'ouvre automatiquement dès que l'écran s'allume (avec un délai d'environ 5 secondes pendant lequel l'écran « HEURE » s'affiche). Utilisez le bouton « HOME » ou « RETOUR » pour quitter l'interface.

Quand vous quittez l'interface de l'application « Smart S – PTI », l'écran « HEURE » s'affiche. Depuis cet écran vous pouvez :

- 1) Tirer l'écran à partir du haut vers le bas pour voir la qualité du réseau et le niveau de la batterie
- 2) Tirer l'écran de la droite vers la gauche pour explorer le menu de la Smartwatch.

PS : si besoin d'ouvrir manuellement l'interface de l'application « Smart S – PTI », depuis le menu de la Smartwatch, cliquez sur l'application « More Apps », puis sur l'application « Smart S ».



More Apps



Smart S

🔗 Activez le mode PTI de votre choix lorsque vous êtes travailleur isolé

Dans l'interface de l'application « Smart S – PTI », 2 modes PTI sont disponibles :

- 1) « PTI SOS »
- 2) « PTI SOS + AM » (AM = Absence de Mouvement)



D'un simple clic, activez le mode PTI de votre choix. Le bouton passe au vert pour confirmer l'utilisation en cours. Le mode PTI peut fonctionner en tâche de fond. **A chaque activation, l'information est transmise vers la supervision.**

PS : le mode « PTI SOS + PV » (PV = Perte de Verticalité) pourrait être disponible, mais cela n'est pas conseillé dans le cadre d'une PTI portée au poignet.

PS1 : par configuration, l'employeur peut « masquer » le mode PTI non souhaité, pour vous forcer à activer le mode PTI de son choix.

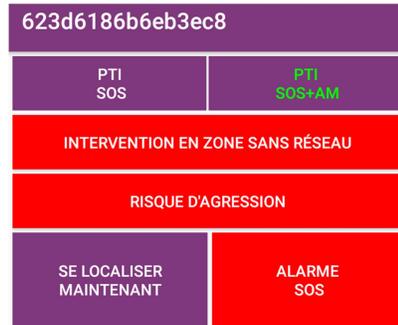
PS2 : par configuration, l'employeur peut rendre « obligatoire » un mode PTI. Celui-ci s'active alors automatiquement dès l'allumage ou la sortie de charge de la Smartwatch, et vous ne pouvez pas le désactiver, sauf en cas d'extinction ou mise en charge de la Smartwatch.

FONCTIONS DISPONIBLES PAR MODE PTI	MODE PTI SOS	MODE PTI SOS + AM
Supervision activation/désactivation	OUI	OUI
Alarme SOS	OUI	OUI
Alarme Absence de Mouvement	NON	OUI
Notification « perte réseau GSM »	OUI	OUI
Localisation transmise en cas d'alarme	OUI	OUI
Localisation sonore en cas d'alarme	OUI	OUI
Surveillance Risque d'agression	OUI	OUI
Surveillance Intervention en zone sans réseau	OUI	OUI

A la fin de votre intervention, n'oubliez pas de désactiver le mode PTI en cliquant sur le mode en cours d'utilisation (celui qui est en vert). A chaque désactivation, l'information est transmise vers la supervision.



Comment envoyer une alarme ?



Alarme SOS par bouton tactile : cliquez sur le bouton « ALARME SOS » disponible dans l'interface de l'application « Smart S – PTI ».

Alarme SOS par bouton physique : allumez l'écran puis éteignez le immédiatement (= double clic sur le bouton physique « MARCHE/ARRÊT » de la Smartwatch).

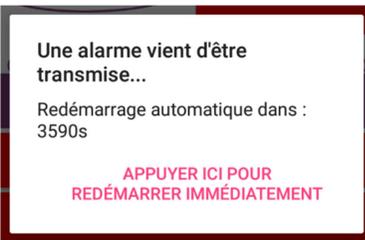
Alarme absence de mouvement : l'alarme se déclenche automatiquement si la Smartwatch est immobile pendant une durée supérieure à **120** secondes.



Avant la transmission réelle d'une alarme (peu importe le type d'alarme), une notification s'affiche à l'écran avec compte à rebours **+ vibrations + son**.

Pour annuler une alarme, cliquez sur le bouton « Annuler l'alarme » présent dans la notification. Vous avez **60** secondes disponibles pour effectuer l'annulation.

Si une alarme n'est pas annulée, celle-ci est transmise, incluant la localisation « en mémoire », **vers les destinataires prévus**.



Après la transmission d'une alarme, le mode PTI passe en pause pour ne pas renvoyer en boucle la même alarme. Pour sortir le mode PTI de la pause, cliquez sur le bouton « Redémarrer immédiatement » présent dans la notification.

Le mode pause diffuse la localisation sonore.

Le mode PTI peut redémarrer automatiquement après **1h**. Cela permet de relancer l'alarme si les secours ne sont toujours pas intervenus après ce délai.



Principe de localisation :

Lorsqu'un mode PTI est activé, toutes les 60 secondes la localisation GPS est sauvegardée « en mémoire » (si GPS disponible), sans être transmise.



Chaque 60 secondes, une notification affichée furtivement à l'écran, indique : « Localisation sauvegardée », ou « Localisation indisponible ».

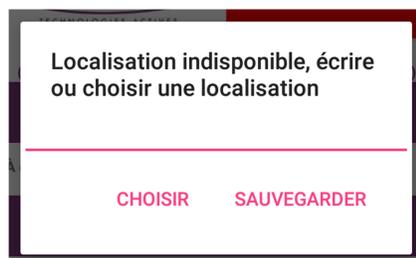
L'interface de l'application « Smart S – PTI », permet de savoir quelle est la dernière localisation sauvegardée « en mémoire », et, de quand elle date.

PS : Lorsque vous êtes dans l'interface de l'application « Smart S – PTI », pour accéder à cette information, tirez l'écran du haut vers le bas.

PS1 : A l'intérieur des bâtiments, en fonction du type de construction, la localisation GPS peut être indisponible.

Conseil d'utilisation : lors de vos interventions, surtout à l'intérieur des bâtiments, pour être sûr de transmettre, si besoin, une alarme parfaitement localisée, appuyez sur le bouton « Se localiser maintenant » à votre arrivée sur le lieu précis où vous devez exécuter votre travail isolé.

Si la localisation GPS y est disponible, celle-ci est sauvegardée « en mémoire ».



Si la localisation GPS y est indisponible, pour remplacer la localisation GPS, une interface vous propose d'enregistrer manuellement le lieu d'intervention en l'écrivant, ou en le choisissant dans une liste. Cette localisation définie par vos soins est sauvegardée « en mémoire », sans être transmise.

La localisation définie par vos soins est automatiquement écrasée dès que la localisation GPS est à nouveau disponible.

En cas d'alarme (non annulée), la localisation GPS est réactualisée et sauvegardée « en mémoire » (si GPS disponible), puis transmise vers les destinataires prévus. Si la localisation GPS au moment de l'alarme est indisponible, c'est la dernière localisation « en mémoire » qui est transmise.

Dans certains cas, la localisation WIFI peut être activée. Pour cela, le Client doit fournir une liste de ce type :

Technologie	Adresse MAC ou ID	Localisation associée
WIFI	5E:FF:56:A2:AF:15	Salle de réunion ATELIO
WIFI	7D:FF:56:A2:AF:48	Atelier ATELIO
WIFI	9B:FF:56:A2:AF:72	Stock ATELIO

Avant chaque tentative de localisation GPS, le mode PTI réalise un « SCAN WIFI ».

Si le résultat du « SCAN WIFI » contient une « adresse MAC » déclarée dans la liste, la « localisation associée » est sauvegardée « en mémoire ». Si le résultat du « SCAN WIFI » contient plusieurs « adresses MAC » déclarées dans la liste, la « localisation associée » à « l'adresse MAC », captée avec le plus de signal, est sauvegardée « en mémoire ».



o **Notification perte réseau GSM**

Si le réseau GSM n'est pas disponible sur le lieu d'intervention, le mode PTI ne peut fonctionner correctement, car la transmission d'alarme y est impossible pour cause d'absence de réseau. Le mode PTI peut vous signaler les pertes de réseau GSM de plus de 30 secondes.

Si le réseau GSM n'est pas disponible sur le lieu d'intervention, appliquez le protocole relatif au travail en zone sans réseau GSM, c'est-à-dire, demandez à un collègue de vous accompagner lors de l'intervention.

Pour les zones sans réseau il existe d'autres solutions :

- L'employeur peut installer une infrastructure privée permettant d'obtenir le réseau. Dans ce cas le mode PTI peut être utilisé normalement.
- Vous pouvez téléphoner à un collègue pour l'avertir. S'il n'a pas reçu un second appel de votre part indiquant la fin de l'intervention, votre collègue doit s'en inquiéter après X minutes (à convenir lors du premier appel).
- Vous pouvez utiliser la surveillance « Intervention en Zone Sans Réseau ».

o **Surveillance « Intervention en zone sans réseau » :**

Si la surveillance est activée dans la configuration, l'interface de l'application « Smart S – PTI » contient le bouton « Intervention en zone sans réseau ».

INTERVENTION EN ZONE SANS RÉSEAU

Appuyez sur le bouton « Intervention en zone sans réseau » pour démarrer la surveillance.

La surveillance essaye de sauvegarder la localisation GPS. Si la localisation GPS est disponible, celle-ci est sauvegardée « en mémoire ».

Si la localisation GPS est indisponible, pour remplacer la localisation GPS, une interface vous propose d'enregistrer manuellement le lieu d'intervention en l'écrivant, ou en le choisissant dans une liste. Cette localisation définie par vos soins est sauvegardée « en mémoire ».

L'information « début d'intervention en zone sans réseau », incluant la localisation « en mémoire », est transmise automatiquement vers la solution de supervision développée par la société ATELIO.

Pour confirmer le démarrage de la surveillance, le bouton intervention en zone sans réseau, contient désormais un compte à rebours, exprimé en minutes, et correspondant à la durée de surveillance prévue par l'employeur (habituellement 30 minutes), pour l'intervention en zone sans réseau.

30

Votre objectif est de réaliser l'intervention en zone sans réseau, et, annuler la surveillance, en respectant le délai prévu.

Pour annuler la surveillance, lorsque vous avez achevé votre intervention en zone sans réseau, cliquez sur le compte à rebours avant qu'il n'arrive à 0.

Quand vous annulez la surveillance, l'information « fin d'intervention en zone sans réseau », est transmise automatiquement vers la solution de supervision développée par la société ATELIO.

5 minutes avant la fin du délai prévu (lorsque le compte à rebours arrive à 5), au cas où vous auriez oublié la surveillance en cours, une notification vous la rappelle.

Si vous n'annulez pas la surveillance, avant que le compte à rebours n'arrive à 0, la solution de supervision développée par la société ATELIO, n'ayant pas reçu l'information « fin d'intervention en zone sans réseau », transmettra, vers les destinataires prévus, une alarme, incluant la localisation transmise lors du « début d'intervention en zone sans réseau ».



🔔 Surveillance « Risque d'agression » :

Si la surveillance est activée dans la configuration, l'interface de l'application « Smart S – PTI » contient le bouton « Risque d'agression ».



Pour présenter cette surveillance, voici une première mise en situation :

L'utilisateur est médecin itinérant et intervient à pieds dans un secteur considéré à risque.

Avant de descendre de sa voiture, l'utilisateur peut déclarer le risque d'agression en 2 étapes :

- 1) Appuyer sur le bouton « Risque d'agression »
- 2) Définir la durée de surveillance

Pour confirmer le démarrage de la surveillance, le bouton risque d'agression contient désormais un compte à rebours, exprimé en minutes, et correspondant à la durée de surveillance définie.



Si un problème survient, sans forcément que l'utilisateur ne soit au sol ou immobile, et qu'il est dans l'incapacité de déclencher une alarme SOS, l'alarme « Risque d'agression » se déclenche automatiquement à la fin du compte à rebours, incluant une notification, permettant si besoin l'annulation.

Si l'alarme n'est pas annulée, la localisation GPS est réactualisée et sauvegardée « en mémoire » (si GPS disponible), puis transmise vers les destinataires prévus. Si la localisation GPS au moment de l'alarme est indisponible, c'est la dernière localisation « en mémoire » qui est transmise.

L'utilisateur peut annuler la surveillance en cours, s'il n'en a plus besoin, en cliquant sur le compte à rebours avant qu'il n'arrive à 0.

Voici une seconde mise en situation :

L'utilisateur est assistant social et se rend chez une personne considérée à risque pour un rendez-vous.

Avant de se présenter à la porte, l'utilisateur peut déclarer le risque d'agression en 3 étapes :

- 1) Appuyer sur le bouton « Risque d'agression »
- 2) Avec le choix lieu, écrire ou choisir le lieu du rdv
- 3) Définir la durée de surveillance

Pour confirmer le démarrage de la surveillance, le bouton risque d'agression contient désormais un compte à rebours, exprimé en minutes, et correspondant à la durée de surveillance définie.



Si pendant le rendez-vous, un problème survient, sans forcément que l'utilisateur ne soit au sol ou immobile, et qu'il est dans l'incapacité de déclencher une alarme SOS, l'alarme « Risque d'agression » se déclenche automatiquement à la fin du compte à rebours, incluant une notification, permettant si besoin l'annulation.

Si l'alarme n'est pas annulée, la localisation définie par l'utilisateur est transmise vers les destinataires prévus (même si la localisation GPS est disponible).

Si le rendez-vous s'achève sans problème, l'utilisateur peut annuler la surveillance en cours, en cliquant sur le compte à rebours avant qu'il n'arrive à 0.